

Parachèvement de l'Autoroute 19

Mémoire de la Copropriété Domaine André-Grasset Horizontal

Jean-Guy Marcoux

Administrateur de la copropriété

15 Octobre 20

Table des Matières

Sommaire.....	3
Qui Sommes-Nous	4
Problématiques Actuelles	5
Notre Point de Vue	7

Sommaire

Présentement, il existe une problématique pour les six tours du Domaine André-Grasset au sujet du manque de stationnement, de la sécurité de la piste cyclable et du volume de la circulation. Cette problématique a été discutée avec notre ancienne conseillère d'arrondissement district St-Sulpice, Mme Jocelyn Ann Campbell et avec notre conseiller actuel de l'arrondissement, M. Pierre Desrochers. Nous recherchons toujours une solution à cette problématique.

Le parachèvement de l'autoroute 19 vient ajouter de nouvelles inquiétudes pour les résidents du domaine André-Grasset. Il est à prévoir un accroissement de la circulation provenant de l'autoroute 19 qui ajouteront à la complexité de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties impliqués.

Une fois, l'autoroute 19 prolongée, il sera trop tard pour réduire ou empêcher le flot de la circulation. Nous croyons qu'il ne faut pas ajouter au trafic actuel.

Il faut que les planificateurs du projet de parachèvement s'assurent que le flot accru de trafic de ce projet d'autoroute 19 sera répartie sans taxer un axe routier au détriment d'un autre. La réfection complète de la rue Papineau favoriserait les gens à l'emprunter et non se rabattre sur Christophe Colomb.

Qui Sommes-Nous

La copropriété Domaine André-Grasset Horizontal administre les parties communes aux six tours d'habitation qui forment le Domaine André-Grasset. Les adresses civiques des tours sont les suivantes :

- Domaine André-Grasset Phase 1
8600 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 2W7
Pierre Desforges, Unité 601
- Domaine André-Grasset Phase 2
8580 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 2W7
Daniel Guertin, Unité 701
Jean-François Lavallée, Unité 602
- Domaine André-Grasset Phase 3
702-8560 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 2W7
Jean-Guy Marcoux
- Domaine André-Grasset Phase 4
8540 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 0A4
- Domaine André-Grasset Phase 5
8520 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 0A4
Robert-Alain Lamoureux, Unité 804
Gabriela Cohen, Unité 308
- Domaine André-Grasset Phase 6
8500 Raymond-Pelletier
Montréal, Qc, H2M 0A3
Louis Huchette, Unité 802

Les six tours comprennent 423 unités de condos et 335 espaces de stationnement intérieur.

Vous trouverez l'emplacement exact des tours d'habitation sur Google Maps et Google Earth. Voici en sommaire une copie de l'image du Domaine André-Grasset tel qu'il apparaît sur Google Earth :

La rue Raymond-Pelletier est parallèle à Christophe Colomb et dessert exclusivement le Domaine André-Grasset. Le domaine est délimité par la rue Jacques-Casault et la rue privé d'entrée au Centre Claude Robillard. La rue Raymond-Pelletier est à sens unique Sud-Nord. Il y a stationnement des

autos des deux côtés de la rue. Il y a un signe de virage à droite à l'extrémité de la rue au coin de la rue privée du Centre Claude-Robillard qui oblige la circulation vers la rue Christophe-Colomb.



Problématiques Actuelles

Nous pouvons résumer les problématiques actuelles en trois éléments :

- La piste cyclable et la sécurité de tous
- Le stationnement limité dans les rues avoisinantes et les heures permises de stationnement
- Un grand volume de circulation Nord-Sud sur Christophe-Colomb le matin provenant de l'autoroute 19 en direction du centre-ville de Montréal et de la 40 ouest/est.

Je vous joins en attachement, le document que nous a fait parvenir M. Pierre Desrochers, conseiller actuel de notre arrondissement lors de l'élection municipale de novembre 2013.

Cette communication résume bien la problématique actuelle. Nous avons rencontré en Juillet 2014, M. Desrochers pour en discuter. De plus, en septembre 2013, nous avons rencontrés Mme Jocelyn Ann Campbell, ancienne conseillère du district St-Sulpice afin de lui faire part de nos préoccupations à propos de la sécurité de la piste cyclable et du stationnement sur les rues Raymond-Pelletier et Christophe Colomb. Elle était très au courant des deux problématiques et nous a fait part des études et considérations faites par les fonctionnaires du district à ces sujets et de la difficile cohabitation avec le Centre Claude-Robillard.

Voici suite à la communication de M. Desrochers au moment de l'élection un résumé de nos préoccupations :

Communication de M. Desrochers (texte en bleu)

« Le Domaine André-Grasset fait partie des endroits de prestige et agréables à vivre de notre arrondissement. Sa situation géographique est idéale, car centrale et donnant accès au boulevard Métropolitain et aux principaux accès vers le centre-ville et Laval. Mon collègue Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, et moi, sommes conscients que ces attraits amènent des inconvénients quant à la sécurité et à l'engorgement des passages de piétons, de bicyclettes ainsi que pour les voitures. Nous avons la ferme intention de trouver des solutions pour désengorger l'intersection Christophe Colomb et Crémazie. »

La rue Christophe-Colomb est une artère utilisée par les utilisateurs actuels de l'autoroute 19 pour accéder au centre-ville. Cela amène un grand volume de circulation. De plus, la rue Jacques-Casault est un raccourci pour ceux-ci qui ne veulent pas utiliser la rue Papineau (très achalandée et en piètre condition). Ceci amène donc un grand volume d'autos qui congestionne le coin Christophe-Colomb et Crémazie pour le virage à droite. La piste cyclable ajoute à cette congestion en réduisant la durée du virage à droite. Le nouvel édifice de CCQ ajoute aussi à l'achalandage des piétons qui stationnent leurs autos en dessous du boul. Métropolitain. Ces situations ont causé une réduction des heures de stationnement pour nous sur Christophe-Colomb, de 08 :00 AM à 07 :00 AM et une surprise en contraventions. Il n'y a pas eu d'avertissement de changement de ces heures.

« Il y a aussi un sérieux problème de sécurité avec la piste cyclable. Celle-ci entre en conflit avec les automobiles qui tournent à droite et ça se révèle extrêmement risqué et dangereux autant pour les cyclistes que les automobilistes. Il faut soit installer une lumière qui contrôle le va et vient des cyclistes ou toute autres solutions qui fera en sorte que la piste cyclable soit totalement sécuritaire pour tous incluant les piétons. »

C'est une grande préoccupation des résidents du Domaine André-Grasset. Il y a aussi des élévations qui empêchent de voir les cyclistes qui arrivent.

« Le manque d'espaces de stationnement pour l'ensemble des résidents du secteur vous apporte aussi son lot d'inconvénients. Nous discuterons avec vous pour résoudre ce problème le plus simplement possible. Toujours en concertation avec les citoyens, nous verrons à faire du coin nord-ouest un espace de verdure. »

Le Domaine André-Grasset comporte 425 condos et 335 espaces de stationnements intérieurs. Il y a un manque évident de stationnements. L'interdiction du virage à gauche sur la rue privée au nord de la rue Raymond-Pelletier. Et l'interdiction de la location d'espaces de stationnement dans le site du centre Claude Robillard réservés pour les employés du Centre, ne nous rendent pas la vie plus facile.

Il y a eu des changements apportés par l'arrondissement au niveau des feux de circulation de Jacques-Casault et Raymond-Pelletier pour les cyclistes. La problématique actuelle demeure et continue à être une préoccupation pour les habitants du Domaine André-Grasset et des conseils d'administrations de chaque tour et de l'horizontal.

Notre Point de Vue

- Le parachèvement de l'Autoroute 19 nous inquiète grandement. Il y aura un accroissement marqué de la circulation sur la rue Christophe-Colomb venant et allant vers l'Autoroute 19. Nos problèmes de stationnement et du danger de la piste cyclable vont certainement s'aggraver.
- En tant que payeur de taxes provinciales, nous estimons que le coût de constructions de trois échangeurs est très élevé dans les conditions actuelles d'austérité de coupures prévues par le gouvernement provincial actuel. Ces échangeurs vont vraiment ajouter de la circulation sur l'autoroute 19 pour en faire une vraie autoroute. Actuellement, l'autoroute débute à l'intersection de la 335 et du boulevard Dagenais.
- Il y aura en plus un accroissement au goulot d'étranglement qui se forme naturellement à l'intersection autoroute 19/Papineau/Henri-Bourassa. Cinq voies qui se déversent sur deux ou trois voies selon les heures de stationnement sur la rue Papineau.
- En tant que payeur de taxes municipales, il y aura sûrement des coûts additionnels pour la restauration et entretien de la rue Papineau entre Henri-Bourassa et Crémazie (la 40), en plus des inconvénients lorsque la ville de Montréal décidera de réparer la rue. Présentement, la rue Papineau est plus une route de terre qu'une rue en bitume. De plus, la rue use prématurément les automobiles qui y circulent. Naturellement, l'utilisation de la rue Christophe-Colomb devient une alternative très valable.
- Nous croyons de plus que d'élargir la 335 en deux voies sans échangeurs en la conservant comme un boulevard devrait améliorer la circulation des résidents du secteur et limiter l'accroissement du volume de circulation pour nous.
- Il faut que les planificateurs du projet de parachèvement s'assurent que le flot accru de trafic de ce projet d'autoroute 19 sera répartie sans taxer un axe routier au détriment d'un autre. La réfection complète de la rue Papineau favoriserait les gens à l'emprunter et non se rabattre sur Christophe Colomb.